

Compte rendu du conseil municipal Séance du 3 février 2022

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Alain VIEUX, Nathalie GRAVIER, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Lindsay DIAS, Mathieu LAURAIN.

Excusés : Daniel MONCHANIN (Procuration à Y. HERZIG), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à R. EZNACK), Anaïs TEYSSONNEYRE (Procuration à M. TERRIER), Syve-Line TAN (Procuration L. DIAS), Yann LEONET (procuration à A. CHAMPETINAUD), Romain GAILLARD (Procuration à C. CHARTON), Nikita FERRACHAT (Procuration à N. BOURGEOIS), Danièle GREAU (Procuration à L. EXTIER-PONS).

Absents : Robert HERPOYAN

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Yvan HERZIG comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2021

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 25 mai 2020.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES

4.1 Rapport d'activité de l'année 2020 de la CCMP

Rapporteur : P. GOUBET

M. le Maire, Vice-Président de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau présente le rapport annuel 2020 de la CCMP à l'aide d'un diaporama.

La présentation permet de revenir sur l'ensemble des compétences portées par la CCMP – Développement économique, Sport et Culture, Education, Contrat de Veille Active et CISPD, Logement et Solidarité, Sécurité et Cadre de Vie, Mobilité, Eau et Assainissement, Transition Energétique et enfin gestion des Déchets.

La présentation porte aussi sur la situation particulière vécue par toutes les collectivités en 2020 très impactées par la crise sanitaire ainsi que sur les finances de la CCMP.

La nouveauté 2020 réside dans la prise de compétence par la CCMP de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

COVID-19 : Soutien matériel et financier de la part de la CCMP auprès des services publics - Office du tourisme ou l'Académie de Musique et Danse – des entreprises, des commerçants et des particuliers.

Finances : Les finances de la CCMP sont saines avec un excédent en 2020 de plus de 2M€. Sa capacité de désendettement est estimée à 3,6 années et l'épargne se situe à 2,9 M€.

Sport, Culture : Un peu plus de 200 000 € de subventions ont été accordés aux associations – 129 000 € pour les associations sportives et 80 900 pour les associations culturelles -. Lancement du programme de construction du nouveau gymnase de la Chanal, d'une superficie de plus de 3 000 m². Le coût des travaux est environ de 7 M€, le gymnase devient intercommunal. Validation du projet d'un complexe de BMX pour une livraison en 2023. Le montant de l'opération est estimé à 1,8 M€. Enfin, lancement définitif du cinéma multiplex, 5 salles sur un site de 1,2 hectare pour un total de plus de 10 M€ (cinéma et aménagement paysager) installé à Saint-Maurice-de-Beynost. Le cinéma sera géré en délégation de service public, comme le restaurant installé sur le même site. Des contacts sont déjà noués avec de potentiels prestataires. L'ouverture au public est prévue au premier trimestre 2024.

Education : Extension de l'Académie de musique et de danse pour un investissement d'environ 1,6M € afin de permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les usagers. Extension du lycée de la Boisse via une convention CCMP/3CM pour un peu moins d'un million d'euros (dont 200 000 payés par la CCMP). M. le Maire détaille les interventions des agents de la CCMP, intervenants en sport et en musique, en milieu scolaire ainsi que l'activité de l'AMD.

Arrivée de M. LAURAIN à 19h45

Contrat de Veille Active et CISPD : Il mobilise de nombreux acteurs du territoire afin de lutter contre les inégalités, d'améliorer la vie des habitants et de favoriser les solidarités envers les quartiers défavorisés et les populations fragiles. Il repose sur un financement partenarial de 40 000€ - Etat, Département, CAF et communes - pour lequel la CCMP participe à hauteur de 12 000 €. Cette participation de la communauté de communes a permis de financer 5 projets ciblés.

Logement et Solidarité : Décision concernant la future installation de l'Aire de grand passage sur un terrain entre Thil et La Boisse. Instruction des permis de construire et déclaration préalable – environ 335 dossiers. Décision concernant l'ouverture d'une Maison France Services où 16 organismes seront représentés. Cette Maison sera installée à Saint-Maurice-de-Beynost les deux premières années de sa mise en service avant de rejoindre l'ancien site PHILIPS à Miribel. Environ 30 000 € de subventions accordées aux associations travaillant dans le milieu de la solidarité.

Sécurité et Cadre de Vie : Renforcement de la sécurité routière via l'acquisition d'un nouveau cinémomètre. Investissement pour faciliter la communication et la sécurité entre les PM de la CCMP, la gendarmerie et le CSUI. Création et développement de la fourrière.

Voirie et Déplacement : Finalisation du linéaire mode doux entre les gares de Miribel et de Beynost en passant par Saint-Maurice-de-Beynost. Aide au financement de vélos électriques. La réalisation de la passerelle mode doux qui doit relier Saint-Maurice-de-Beynost et le Grand Parc est toujours en attente de la validation de l'ARS.

Eau et Assainissement : La CCMP a pris la compétence en matière d'eau et d'assainissement à la suite de la loi MATPAM. Cette nouvelle compétence a impliqué la création d'un service de l'eau au sein de la communauté de

communes. Des travaux sur différents bassins dans le cadre de la loi GEMAPI ont été réalisés et le réseau d'assainissement de Thil a été créé pour plus de 4 M€.

Transition Energétique : Lancement du concept CCMP Renov+, service d'accompagnement personnalisé pour les particuliers dans le cadre de la rénovation énergétique. 42 actions ont été menées dans le cadre du PCAET pour un budget de plus de 6,5 M€ d'investissement.

Gestion des Déchets : Compétence principale de la CCMP. La gestion des déchets reste stable en termes de tonnage. Décision de l'installation d'une déchetterie / ressourcerie sur le site de Philips.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport

La délibération n'est pas soumise au vote

5. FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Rapport d'orientation budgétaire

Rapporteur : D. JUHEN

M. JUHEN présente le Débat d'Orientation Budgétaire à l'aide d'un diaporama. Il précise que ce débat est obligatoire et qu'il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Il explique rapidement que le rapport qui a été transmis aux conseillers comprend plusieurs parties, de l'analyse financière au niveau internationale à l'impact du projet de loi de finances pour les collectivités locales. D'un point de vue national, après deux années compliquées liées à la crise sanitaire, 2022 devrait être une année de reprise avec une évolution positive du PIB de l'ordre de 4%. Attention toutefois à l'évolution des prix notamment celui des matières premières et de l'énergie.

Ensuite, une grande partie du rapport est consacrée à l'analyse du budget de fonctionnement et d'investissement de la commune. Le rapporteur explique que la commune doit continuer à maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de maintenir une capacité d'autofinancement importante, ce qui est le cas depuis de nombreuses années. La masse salariale doit continuer à être maintenue, tout comme les dépenses à caractère général. Néanmoins, il insiste sur le fait que de gros efforts ont été faits sur les dernières années et que nous sommes arrivés à la limite de ce qui pouvait être fait afin de ne pas dégrader la qualité des services rendus à la population. M. JUHEN précise aussi qu'il n'y aura pas d'évolution de la fiscalité locale. Ainsi les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ne seront pas modifiés.

En matière d'investissement, il précise que dans le prolongement de ce qui a été annoncé l'année dernière, une Programmation Pluriannuelle d'Investissement est en cours de finalisation et que, de ce fait, les dépenses à prévoir au BP 2022 devront s'intégrer pleinement dans cette PPI.

Avant de détailler la PPI, il fait un point sur la dette de la commune au 1^{er} janvier 2022. Celle-ci est en constante baisse depuis 2008 puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit. Ainsi le capital restant à rembourser est de 1,152 M€ au 1^{er} janvier, ce qui représente un taux d'endettement de 290 € / habitant, soit un taux bien inférieur à celui de la moyenne nationale pour les communes de même strate (790€/habitant).

M. JUHEN présente ensuite la Programmation Pluriannuelle d'Investissement 2022 – 2026.

Il explique que cette PPI a été réfléchi selon 4 grands axes et fait face à 3 constats.

Les 4 grands axes sont :

- Des projets structurants pour la commune
- Des projets structurants pour la collectivité

- Des projets structurants pour les utilisateurs
- Autres projets tel le renouvellement de matériel

Les constats sont les suivants :

- La commune dispose d'une réserve financière importante qui perd de la valeur,
 - Les emprunts sont encore très intéressants grâce à des taux d'intérêt très bas,
 - La Ville dispose d'une réserve foncière importante.
- Ainsi, la PPI a été pensée sur 5 années (2022 – 2026), comprenant 4 années pleines d'exécution budgétaire et une année (2026) pour solder les engagements des années précédentes.
- Le coût total de la PPI est estimé entre 10 et 12 millions d'euros sur 5 ans.
- Pendant cette même période, les recettes de la commune en investissement, en intégrant la réserve financière et les cessions prévues, seraient d'environ 12 millions.
- La possibilité de souscrire un prêt de 2 millions d'euros sur 10 ans est une option qui permettrait à la commune :
- D'investir tranquillement pendant les 5 ans à venir
 - De maintenir une capacité d'autofinancement correcte,
 - De reconstituer progressivement sa propre réserve
 - De laisser les finances de la commune en fin de mandat dans le même état qu'aujourd'hui tout en ayant investi 12 M€ (15 M€ en comptant 2021).

Le conseil municipal prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire.

La délibération n'est pas soumise au vote.

5.2 Garantie financière de la commune à la SEMCODA pour le financement de logements – Transformation de PSLA en PLS

Rapporteur : D. JUHEN

M. JUHEN explique que lors du conseil municipal du 20 mai 2021, la commune a accepté de se constituer garant à 100% pour un emprunt souscrit par la SEMCODA dans le cadre du refinancement de 5 logements en PLS dans le cadre de l'opération « Terre de Sienne » pour un montant 205 800€.

La SEMCODA dispose aujourd'hui d'une offre de prêt ferme de la part de la Banque Postale et il convient de confirmer l'accord donné lors de la délibération N° 2021-04/05 aux conditions du prêt présentées par la Banque Postale.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. TRAVAUX-ENVIRONNEMENT

6.1 Adhésion au groupement de commandes d'audits énergétiques porté par le SIEA

Rapporteur : C. CHARTON

M. CHARTON explique que lors du dernier conseil municipal, la commune a fait le choix de participer, grâce à un projet porté et financé par la CCMP, à l'audit énergétique de deux bâtiments de la commune, l'école élémentaire et le boulodrome.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain (SIEA) souhaite lui aussi apporter une réponse opérationnelle afin de faciliter la réalisation d'études énergétiques permettant aux membres d'atteindre leurs objectifs de réduction de consommation d'énergie, notamment ceux inscrits dans le cadre des PCAET, ou pour donner suite à la mise en place du décret « éco-énergie tertiaire ». Ainsi, le SIEA proposant l'adhésion à un

groupement de commandes pour l'élaboration d'audits énergétiques pour les bâtiments publics de la commune, le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement pour s'offrir la possibilité de faire diagnostiquer d'autres bâtiments que ceux déjà ciblés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1 Achat de terrain à la société Henri GRUMEL pour l'amélioration de la circulation au carrefour de la montée de La Pissette avec le chemin de Saint Martin

Rapporteur : E. GUILLET

Mme GUILLET explique que la Montée de la Pissette est une rue assez étroite. La voie naturelle s'est déportée sur la propriété de la société Henri GRUMEL depuis de nombreuses années pour faciliter la circulation sur cette voie. Afin de régulariser la situation, la municipalité a engagé des discussions avec les propriétaires pour concrétiser l'acquisition de terrain permettant de sécuriser le carrefour entre la montée de la Pissette et le chemin de Saint-Martin. Ainsi, le conseil municipal décide d'acquérir un terrain d'une surface de 50 m² pour un montant de 90 € par m², soit un montant global de 4 500 € afin de régulariser cette situation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7.2 Achat de terrain à M/M LAMBRINIDIS pour régulariser les limites de propriété sur le chemin de Miribel

Rapporteur : E. GUILLET

Mme GUILLET explique que le chemin de Miribel est une rue assez étroite. Lors de la réalisation de ses murs de clôture, la commune de Saint-Maurice-de-Beynost a demandé au riverain de reculer son emprise afin d'élargir la voirie. La voie naturelle s'est déportée sur la propriété de Monsieur et Madame Lambrinidis. Afin de régulariser la situation, la municipalité a engagé des discussions avec les propriétaires pour concrétiser l'acquisition de terrain permettant de régulariser la limite de propriété le long du chemin de Miribel.

Ainsi, le conseil municipal décide d'acquérir un terrain d'une surface de 81 m² pour un montant de 90 € par m², soit un montant global de 7 290 € afin de régulariser cette situation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7.3 Déclassement de terrain rue du Tronfou

Rapporteur : E. GUILLET

Mme GUILLET explique que lors de la création du bassin d'orage du Tronfou au début des années 2000, des cessions et acquisitions ont été validées par Monsieur DIENNET et la commune de Saint-Maurice-de-Beynost. Toutefois, la régularisation définitive n'a jamais été formalisée, la commune devait céder 124 m² de l'ancienne voie qui a été déplacée à l'Est. Aujourd'hui, après rappel de la part de la famille, il convient de régulariser la situation en déclassant ce tènement avant sa cession au riverain. Le conseil municipal constate la désaffectation et accepte le déclassement du domaine public communal de ce tènement situé rue du Tronfou.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Questions des conseillers et informations diverses

Mme DIAS rapporte qu'elle a été interrogée par un habitant sur la date de l'installation de la fibre sur la commune. M. CHARTON précise que le SIEA a garanti que l'ensemble de la commune serait couvert avant la fin de l'année et que certains secteurs pourraient être opérationnels au printemps 2022.

La séance est levée à 21h50

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 4 février 2022

Pour le maire empêché
Le 1^{er} adjoint



The image shows the official seal of the Municipality of Saint-Maurice-de-Beynost, Ain, France. The seal is circular and contains the text "MAIRIE DE SAINT MAURICE-DE-BEYNOST" around the top edge, "R.F." at the bottom, and "(Ain)" in the center. The seal is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.